

DR PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 078 500 euros
Siège social : 154 route de Lyon
71000 MACON
750 626 269 RCS MACON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} AVRIL 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 616 265 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 616 265 euros

A la réserve légale 10 565 euros

Le solde 605 700 euros

A titre de dividendes aux associés soit 56,16 euros par part

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 605 700 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

L'Assemblée décide la prise en charge par la Société des cotisations sociales sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

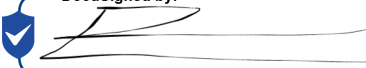
Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	300 000	300 000	Néant
N-2	300 000	300 000	Néant
N-3	Néant	Néant	Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} avril 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

5D04D4B766044B2...

Désignation de l'entreprise		DR PARTICIPATIONS										Néant *					
Adresse de l'entreprise		154 Route DE LYON 71000 MACON															
SIRET		7 5 0 6 2 6 2 6 9 0 0 0 1 3															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2											
												Exercice N clos le 2025-12-31					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012											
			Autres *	014		016											
	Immobilisations corporelles *			028	6 906	030				6 906							
	Immobilisations financières * (1)			040	3 533 968	042				3 533 968							
	Total I (5)			044	3 540 874	048				3 540 874							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066											
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	39 600	070				39 600							
			Autres * (3)	072	725 954	074				725 954							
	Valeurs mobilières de placement			080	38 260	082				38 260							
	Disponibilités			084	446 483	086				446 483							
	Charges constatées d'avance *			092		094											
	Total II			096	1 250 298	098				1 250 298							
	Total général (I + II)			110	4 791 171	112				4 791 171							
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120							1 800 000						
	Écarts de réévaluation			124													
	Réserve légale			126							97 285						
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132				916 678						
	Report à nouveau			134													
	Résultat de l'exercice			136							616 265						
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140							18 965						
	Total I			142							3 449 192						
Provisions pour risques et charges			Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156							911 544						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166							834						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	13 200	)	172				17 365						
	Comptes courants d'associés			173							412 236						
	Autres dettes			175													
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176							1 341 979						
Total général (I + II + III)			180								4 791 171						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		659 560						
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		40 381						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199	50 000		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								

Designation de l'entreprise		DR PARTICIPATIONS						Néant ☐		Exercice N clos le		
A - RESULTAT COMPTABLE										2025-12-31		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209				210		
	Production vendue *			{	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires		{	215		
					Services *		217					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222		
	Production immobilisée *									224		
	Subventions d'exploitations reçues									226		
	Autres produits									230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)									232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)									234		
	Variation de stock (marchandises)									236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)									238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)									240		
	Autres charges externes			(dont crédit-bail : - mobilier			- immobilier			) 242		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)						243				244	
	Rémunérations du personnel									250		
	Cotisations sociales						dont cotisations personnelles de l'exploitant		380		54 623 252	
	Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39.1-2°, al.3 du CGI)						255				254	
	Dotations aux dépréciations									256		
	Autres charges			{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262		
					Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260				
	Total des charges d'exploitation (II)									264		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270		
Produits financiers									(III)		280	
Produits exceptionnels									(IV)		290	
Charges financières									(V)		294	
Charges exceptionnelles			{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			347				300	
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348					
Impôts sur les bénéfices									(VII)		306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310		
B - RESULTAT FISCAL										Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles										312		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										316		
Provisions non déductibles										318		
Impôts et taxes non déductibles										322		
Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés										247		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC										248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										(Part de loyers dispensés de réintégration) 249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999		